

Déposé au Greffe

le 9 JUIN 2010

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION

sous le N° 3005423

RCS N° 89 B 1393

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- La société **CABINET JACQUES BOULLIER**
SARL au capital de 115 000 Euros
Dont le siège social est à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 352 657 993

Représentée par Monsieur Jacques BOULLIER, Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

**Ci-après dénommée " CABINET
JACQUES BOULLIER " ou la
" société ABSORBANTE "
D'UNE PART**

ET

- La société **BM AUDIT**
Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 Euros
Dont le siège social est à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 479 932 485

Représentée par Monsieur Jacques BOULLIER, gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

**Ci-après dénommée " BM
AUDIT " ou la " société
ABSORBÉE "
D'AUTRE PART**

Il a été exposé et convenu ce qui suit en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de la société BM AUDIT par la société CABINET JACQUES BOULLIER :



EXPOSÉ

I. Caractéristiques des sociétés intéressées à l'opération de fusion-absorption

1.1. Société CABINET JACQUES BOULLIER

La société CABINET JACQUES BOULLIER a été constituée en 1989 sous la forme de Société à Responsabilité Limitée.

Elle exerce son activité depuis le 2 janvier 1990 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES depuis le 12 décembre 1989 sous le numéro 352 657 993.

Cette société a une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son siège est situé à NANTES (44000) – 13 rue de Strasbourg.

Le capital de cette société s'élève actuellement à 115 000 Euros, et est divisé en 500 parts de 230 Euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées, réparties entre les associés de la manière suivante :

<u>Associés</u>	<u>Nombre d'parts</u>
- Mr Jacques BOULLIER	254 parts
- Mr Jean François MAREC	1 part
- BM AUDIT	245 parts
	<hr/>
Total	500 parts

Il est envisagé de proposer à l'assemblée générale statuant sur le projet de fusion de procéder préalablement à celle-ci à une division des titres par 10 de façon à régler les problèmes de rompus.

La société CABINET JACQUES BOULLIER clôture son exercice social le 30 avril de chaque année.

La société CABINET JACQUES BOULLIER a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts :

- L'exercice des professions d'expert comptable et de commissaires aux comptes telles qu'elles sont définies par l'ordonnance modifiée du 19 septembre 1945 et la loi modifiée du 24 juillet 1966.

Le Gérant de cette société est Monsieur Jacques BOULLIER, né le 3 juillet 1948 à BREST (Finistère), demeurant à NANTES (44000) – 16, rue Charles Monselet.

L'établissement principal de la société CABINET JACQUES BOULLIER, constituant son unique établissement est situé au lieu de son siège social à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg.



1.2. Société BM AUDIT

La société BM AUDIT a été constituée en 2004 sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée, inchangée depuis sa constitution.

Elle exerce son activité depuis le 2 janvier 2005 et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES depuis le 22 décembre 2004 sous le numéro 479 932 485.

Cette société a une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son siège est situé à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg.

Le capital de cette société s'élève actuellement à 40 000 Euros, et est divisé en 1000 parts sociales de 40 Euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées, réparties entre les associés de la manière suivante :

<u>Associés</u>	<u>Nombre de parts sociales</u>
- Mr Jacques BOULLIER	510 parts sociales
- Mr Jean François MAREC	490 parts sociales
	<hr/>
Total	1000 parts sociales

La société BM AUDIT clôture son exercice social le 30 avril de chaque année.

La société BM AUDIT a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts, l'exercice des missions de commissaire aux comptes.

Le gérant de cette société est Monsieur Jacques BOULLIER, né le 3 juillet 1948 à BREST (Finistère), demeurant à NANTES (44000) – 16, rue Charles Monselet.

L'établissement principal de la société BM AUDIT, constituant son unique établissement, est situé au lieu de son siège social à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg.

II. Liens entre les sociétés

2.1. Liens en capital

Les sociétés CABINET JACQUES BOULLIER et BM AUDIT sont liées, étant précisé que la société BM AUDIT détient 245 des 500 parts composant le capital de la société CABINET JACQUES BOULLIER, soit 49 % du capital de cette dernière.

La société CABINET JACQUES BOULLIER est donc une participation de la société BM AUDIT.

2.2. Dirigeants communs

Monsieur Jacques BOULLIER, Gérant de la société CABINET JACQUES BOULLIER, est également gérant de la société BM AUDIT.

III. Figurent en ANNEXE I les extraits K-bis à jour des sociétés CABINET JACQUES BOULLIER et BM AUDIT. Les statuts des deux sociétés ont été échangés entre les Parties qui déclarent bien les connaître et dispensent qu'ils soient rapportés ci-après en annexe.

CONVENTION DE FUSION-ABSORPTION

I. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'absorption de la société BM AUDIT par la société CABINET JACQUES BOULLIER s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation interne du groupe auquel appartiennent ces deux sociétés : la fusion de ces deux sociétés s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification de leur structure et de leur gestion.

Cette fusion conduirait donc au regroupement de plusieurs entités caractérisées par l'unité de leur stratégie, de leur direction et la similitude de leurs activités.

Elle engendrerait en outre une réduction significative des frais de fonctionnement et de gestion de ces sociétés, et une simplification des contraintes administratives liées à l'existence de plusieurs structures juridiques.

II. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

- La société CABINET JACQUES BOULLIER clôture ses comptes sociaux le 30 avril de chaque année.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 de la société CABINET JACQUES BOULLIER ont été approuvés par l'Assemblée Générale des associés réunie le 31 mai 2010.

- La société BM AUDIT clôture ses comptes sociaux le 30 avril de chaque année.

Les comptes annuels au 30 avril de la société BM AUDIT ont été approuvés par l'Assemblée Générale des associés réunie le 31 mai 2010.

- Ces comptes sociaux au 30 avril 2010 servent de base à la fusion objet des présentes, et figurent en ANNEXE II.

III. METHODES D'ÉVALUATION ET MOTIFS DU CHOIX DU RAPPORT D'ÉCHANGE

3.1. En ce qui concerne la détermination du montant de l'actif net apporté

Conformément au Règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, dont les modalités d'application ont été précisées par les avis 2005 C du 4 mai 2005, 2006 B du 5 juillet 2006 et 2007 D du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, la présente opération de fusion-absorption étant réalisée « à l'envers », les biens apportés sont évalués à leur valeur comptable.

3.2. En ce qui concerne la détermination du rapport d'échange

A l'effet de déterminer le rapport d'échange des titres des sociétés fusionnantes, il est retenu la valeur économique réelle des sociétés parties à l'opération de fusion-absorption.

IV. APPORT FUSION PAR LA SOCIÉTÉ BM AUDIT À LA SOCIÉTÉ CABINET JACQUES BOULLIER

Monsieur Jacques BOULLIER, agissant au nom et pour le compte de la société BM AUDIT fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la société CABINET JACQUES BOULLIER, ce qui est accepté pour cette dernière par Monsieur Jacques BOULLIER, ès qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, tel que le tout existait au 30 avril 2010, avec les résultats actifs et passifs des opérations faites depuis le 1^{er} mai 2010 et à charge pour la société ABSORBANTE d'acquitter aux lieu et place de la société ABSORBEE la totalité du passif de cette dernière.

4.1. Désignation des biens apportés

Il est rappelé que les biens apportés ne comportent aucune évaluation et sont donc apportés pour leur valeur comptable.

	Valeur Brute en Euros	Amortissement en Euros	Valeur Nette en Euros
<u>ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>			
a) <u>Immobilisations incorporelles ou corporelles</u>	néant		
b) <u>Immobilisations financières</u>			
• Autres Participations	245.000 €	-	245.000€
Autres immobilisations financières	2.520 €	-	2.520€
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	247.520 €	-	247.520€
<u>ÉLÉMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT</u>			
a) <u>Stocks et en-cours</u>	néant		
c) <u>Créances</u>			
	néant	-	néant
d) <u>Disponibilités</u>	12.707 €	-	12.707 €
e) <u>Charges constatées d'avance</u>	1.034 €		1.034 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13.741 €		13.741 €
TOTAL DE L'ACTIF APPORTÉ	261.261 €	-	261.261 €



Il est rappelé que l'énumération qui précède est seulement énonciative et non limitative et que le présent apport à titre de fusion comprend la totalité des biens de la société ABSORBEE, tels qu'ils existaient au 30 avril 2010, ainsi que ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de la fusion.

4.2. Passif pris en charge

La société ABSORBANTE prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la société ABSORBEE, l'intégralité du passif de cette dernière, sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la société ABSORBANTE comprend :

<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>	néant
<u>DETTES</u>	
• Emprunts bancaires	38.621 €
• Fournisseurs et comptes rattachés	239 €
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	39.020 €

D'une manière générale, la société ABSORBANTE prendra en charge la totalité du passif de la société ABSORBEE, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

4.3. Actif net apporté

L'actif étant évalué à	261.261 €
Et le passif estimé à	39.020 €

L'actif net apporté de la société absorbée s'élevait au 30 avril 2010 à 222.241 €

4.4. Engagements hors bilan

La société ABSORBANTE prendra les engagements hors bilan de la société ABSORBEE figurant le cas échéant dans les comptes annuels de celle-ci.

La société ABSORBANTE sera substituée à la société ABSORBEE dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements et chacune des sociétés s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Il en sera de même en ce qui concerne tout engagement donné ou reçu depuis le 1^{er} mai 2010.

4.5. Origine de propriété

a) Des Immeubles

La société ABSORBÉE n'est propriétaire d'aucun immeuble.

b) Du fonds de commerce

La société ABSORBÉE est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé le 2 janvier 2005.

4.6. Baux - Contrats de crédit-bail et de location financière

a) Occupation d'un bureau situé à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg

- La société ABSORBÉE occupe un bureau dans un immeuble situé à NANTES (44000) -13 rue de Strasbourg.

Le droit pour la société BM AUDIT d'avoir la jouissance de ce bureau résulte d'une mise à disposition consentie par la société CABINET JACQUES BOULLIER, à l'effet d'y domicilier le siège social de la société BM AUDIT, suivant acte en date du 9 décembre 2004.

La société ABSORBANTE sera purement et simplement substituée à la société ABSORBÉE dans la mise à disposition ainsi consentie à cette dernière.

b) Contrats de crédit-bail immobilier et mobilier

La société ABSORBÉE n'est partie à aucun contrat de crédit-bail (immobilier ou mobilier).

c) Contrats de location financière

La société ABSORBÉE n'est titulaire d'aucun contrat de location financière.

V. JOUISSANCE DES BIENS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA FUSION

5.1. Propriété - Jouissance – Effet rétroactif

- La société ABSORBANTE sera propriétaire et prendra possession des biens et droits compris dans les apports qui précèdent, à compter du jour où lesdits apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation des conditions suspensives stipulées ci-après.

- Jusqu'au jour de la réalisation définitive desdits apports, la société ABSORBEE continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens apportés, sans accord préalable avec la société ABSORBANTE.
- De convention expresse, il est stipulé que les effets des apports rétroagiront au 1^{er} mai 2010. En conséquence, toutes les opérations relatives aux biens apportés faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société ABSORBANTE, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} mai 2010.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la société ABSORBEE, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la société ABSORBANTE qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la société ABSORBEE qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} mai 2010.

5.2. Charges et conditions

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

Le présent apport-fusion est fait sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société ABSORBANTE oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- La société ABSORBANTE prendra les biens et droits à elle apportés, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession, sans pouvoir élever aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.
- Elle souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, conventionnelles ou légales, qui grèvent ou pourront grever les immeubles apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls.
- Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés.
- Elle sera subrogée purement et simplement par le seul fait de la réalisation définitive des apports dans tous les droits et obligations de la société absorbée relativement aux biens apportés, à ses risques et périls.
- Elle acquittera personnellement, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation des biens et droits, objet des apports ci-dessus.

- Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celles dont font partie les biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de tous accords ou agréments nécessaires lui permettant de poursuivre, aux lieu et place de la société ABSORBEE, l'exécution des contrats en cours.

- Elle ne pourra exercer aucun recours contre la société ABSORBEE dans le cas d'insolvabilité de certains débiteurs.
- Elle fera son affaire personnelle de tout agrément le cas échéant nécessaire au transfert des droits sociaux compris dans les présents apports et de la mutation à son nom des droits sociaux compris dans lesdits apports.
- Elle sera subrogée, tant activement que passivement, dans tous les droits et obligations résultant des contrats, marchés et conventions passés par la société ABSORBEE.
- Elle sera substituée à la société ABSORBEE dans tous litiges et dans toutes parts judiciaires existants, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions.
- La société ABSORBANTE sera tenue à l'acquit du passif mis à sa charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, comme la société est tenue de le faire elle-même.
- La société ABSORBANTE bénéficiera de toutes différences en moins qui pourraient éventuellement se révéler sur le passif pris en charge.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus entre, d'une part, le passif pris en charge et, d'autre part, les sommes effectivement réclamées et reconnues exigibles, la société ABSORBANTE supportera seule et sera tenue d'acquitter personnellement tous excédents de ce passif, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

- Elle supportera et entretiendra, pour le temps en restant à courir du jour de son entrée en jouissance, aux lieu et place de la société ABSORBEE, la mise à disposition du bureau consentie à cette dernière. Elle sera subrogée, par le seul fait de la réalisation définitive des présentes, dans tous les droits et obligations résultant, au profit ou à la charge de la société ABSORBEE, de ladite mise à disposition et de toutes lois et décrets en vigueur.

Elle remplira, le cas échéant, toutes formalités mises à la charge des cessionnaires pour la cession de ladite mise à disposition.

- La société ABSORBANTE sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société ABSORBEE en ce qui concerne l'application des dispositions légales relatives à l'effort de construction, et notamment, de celles des articles 161 et suivants de l'annexe II du Code Général des Impôts. Elle prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombait à la société ABSORBEE au titre des salaires payés par cette dernière antérieurement à la réalisation définitive des apports et n'ayant pas encore donné lieu à déclaration et bénéficiera, le cas échéant, de tout report excédentaire.

Elle s'oblige, à cet effet, à souscrire l'engagement prévu par les articles 161 à 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts.



Elle sera subrogée également dans tous les droits de la société ABSORBEE, notamment en ce qui concerne les prêts pouvant être accordés aux salariés de l'entreprise et le droit pour cette dernière de désigner des locataires successifs pour les logements mis à sa disposition par l'organisme collecteur de la contribution.

- Elle sera subrogée également dans tous les droits et obligations de la société ABSORBEE en ce qui concerne les dispositions légales sur la "Formation Continue" et la taxe d'apprentissage.
- Elle reprendra les engagements hors bilan de la société ABSORBEE et sera substituée à cette dernière dans le bénéfice et les obligations pouvant résulter desdits engagements.
- Elle s'engage expressément à prendre en charge la totalité du personnel de la société ABSORBEE et sera substituée dans tous les droits et obligations de cette dernière, notamment par application des dispositions légales.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Les présents apports sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, notamment en ce qui concerne la garantie d'éviction.

La société ABSORBEE s'oblige à :

- fournir à la société ABSORBANTE tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société ABSORBANTE, faire établir tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- remettre et à livrer à la société ABSORBANTE, aussitôt après réalisation définitive des présents apports-fusions, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.
- faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société ABSORBANTE d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, des prêts et avances consentis à la société ABSORBEE et plus généralement du passif pris en charge.

VI- RÉMUNÉRATION DES APPORTS

6.1. VALORISATION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE

La valorisation de la société CABINET JACQUES BOULLIER ressort à 910.331Euros.

Après division des titres par dix, chacune des 5000 parts, de la société CABINET JACQUES BOULLIER est donc évaluée pour la réalisation des présentes à la somme de 182,07 Euros.

6.2. VALORISATION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

La valorisation de la société BM AUDIT ressort à 467.403 Euros.

6.3. RAPPORT D'ÉCHANGE - PARITÉ

Les parties sont convenues d'un commun accord de retenir une parité d'échange de :

Une part de la société CABINET JACQUES BOULLIER pour 0,38953 parts de la société BM AUDIT.

6.4. RÉMUNÉRATION DE L'APPORT-FUSION - AUGMENTATION DE CAPITAL

- Rémunération de l'apport-fusion : création d'parts nouvelles

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la société BM AUDIT devraient recevoir, en échange des 1000 parts composant le capital social de la société BM AUDIT, 2567 parts de la société CABINET JACQUES BOULLIER à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

- Augmentation de capital

Le capital de la société CABINET JACQUES BOULLIER serait ainsi augmenté d'une somme de 59.041 Euros compte tenu des 2571 parts nouvelles d'un montant nominal de 23 Euros chacune, à créer par la société CABINET JACQUES BOULLIER à titre d'augmentation de capital.

Le nouveau capital de la société CABINET JACQUES BOULLIER ressortirait donc, à l'issue de la fusion par absorption de la société BM AUDIT à 174.041 euros (115.000 € + 59.041 €), divisé en 7567 parts de 23 Euros de valeur nominale chacune.

- Prime de fusion

• Montant

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés à la date du 1^{er} mai 2010 et la valeur nominale des titres de la société CABINET JACQUES BOULLIER émis en contrepartie :

• valeur nette des apports de la société BM AUDIT	222.241 €
• à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	- 59.041 €
Prime de fusion	163.200 €

• Utilisation

Cette prime de fusion de 163.108 Euros sera inscrite au passif du bilan de la société ABSORBANTE, prime sur laquelle porteront les droits de l'ensemble des associés anciens et nouveaux, de la société

ABSORBANTE, sans distinction.

D'une façon générale, il sera effectué sur le montant de la prime de fusion, tous prélèvements nécessaires en vue de l'inscription au passif du bilan de la société ABSORBANTE des sommes que cette dernière serait dans l'obligation de faire apparaître en comptabilité comme conséquence de la fusion en vertu des prescriptions légales, réglementaires ou fiscales, ainsi que tous prélèvements que les associés jugeront utiles.

- Parts d'apport

Les 2571 parts d'apport porteront jouissance à compter du jour de réalisation définitive de la fusion.

Les parts d'apport susvisées seront, en conséquence, entièrement assimilées aux parts anciennes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute d'impôt, en sorte que toutes les parts de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

Ces parts d'apport seront soumises à toutes les dispositions statutaires ; elles seront négociables dès leur création.

6.5. RÉDUCTION DE CAPITAL - INCIDENCE SUR LA PRIME DE FUSION

- Participation de la SARL BM AUDIT dans la SAS CABINET JACQUES BOULLIER

Après division des titres par dix, la SARL BM AUDIT détient 2450 parts sur les 5000 parts composant le capital de la société CABINET JACQUES BOULLIER. Elles figurent à son actif pour 245.000 €

Réduction de capital

Compte tenu de la participation que détient la société BM AUDIT ABSORBÉE dans la société ABSORBANTE, la société ABSORBANTE trouverait ses propres parts dans le patrimoine qui lui est transmis par la société ABSORBÉE.

Pour ne pas détenir ses propres parts, la société CABINET JACQUES BOULLIER devra supprimer de son actif les 2450 parts qui lui auront été apportées et qui ont été évaluées à leur coût historique, soit 245.000 Euros.

Pour cela, la société CABINET JACQUES BOULLIER, immédiatement après l'augmentation de capital ci-dessus décrite, réduira immédiatement celui-ci du montant nominal des titres auto-détenus soit 2450 titres à 23 € ce qui représente une réduction de capital de 56 350 €

et imputera la différence entre la valeur nette comptable des titres apportés à la date du 1^{er} mai 2010 et la valeur nominale des parts annulées, soit : 245.000 Euros – 56.350 Euros = 188.650 Euros à concurrence de

163.200 € sur la prime de fusion, qui se trouvera ainsi ramenée à zéro
et de 25.450 € sur le report à nouveau.

6.6. RÉCAPITULATIF

En définitive, le capital social de la société CABINET JACQUES BOULLIER s'élèvera à la somme de 115.460 Euros, calculée de la manière suivante :

• Capital avant absorption BM AUDIT	115.000 €
• Augmentation de capital	+ 59.041 €
• Réduction de capital	- 56.350 €
	<hr/>
TOTAL	117.691 € (5117 parts)

VII – DÉCLARATIONS

Le représentant de la SOCIETE ABSORBEE déclare ce qui suit :

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

- Qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.
- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

EN CE QUI CONCERNE LES BIENS APPORTÉS

- Que les biens corporels et incorporels apportés ne sont l'objet d'aucune inscription de privilège, nantissement ou de crédit bail et qu'ils sont entièrement libres de disposition, à l'exception toutefois des 245 parts du Cabinet Jacques BOULLIER qui font l'objet d'un nantissement au profit de LCL Crédit Lyonnais en garantie du prêt consenti par cette banque pour le financement de l'acquisition desdites parts. Des discussions sont en cours pour réaménager cette garantie.

VIII - RÉGIME JURIDIQUE ET RÉGIME FISCAL DE LA FUSION

La fusion est soumise au régime juridique résultant des dispositions des articles L. 236-1 à L. 236-24 et des articles R. 236-1 à R. 236-12 du Code de Commerce.

Les sociétés, ABSORBEE et ABSORBANTE, décident, d'un commun accord, de soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions (régime fiscal de faveur).

En conséquence, la présente fusion sera soumise aux dispositions des articles 115, 210-OA, 210 A et 816 du Code Général des Impôts et de l'article 211 de l'annexe II du même code.

8.1. Enregistrement et publicité foncière

La fusion, relevant du régime spécial, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts et donnera lieu en conséquence au seul droit fixe de 375 Euros.

8.2. Impôts

Les plus-values nettes dégagées sur l'ensemble de l'actif immobilisé apporté, ainsi que les provisions (autres que celles devenues sans objet), ne seront pas soumises à l'impôt sur les sociétés dans la société ABSORBEE (article 210 A du Code Général des Impôts).

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} mai 2010, par l'exploitation de la société ABSORBÉE, seront englobés dans les résultats imposables de la société ABSORBANTE.

8.3. Obligations fiscales

Conformément aux dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts, le représentant de la SOCIETE ABSORBANTE oblige cette dernière à respecter les obligations et prescriptions suivantes :

- La société ABSORBANTE reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition a été différée chez la société ABSORBEE (autres que celles devenues sans objet), et la réserve où a été portée la provision pour fluctuation des cours non encore rapportée au résultat imposable de la société ABSORBEE.
- Elle sera substituée à la société ABSORBEE pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait pu être différée chez cette dernière.
- Elle devra calculer les plus-values réalisées ultérieurement lors de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ABSORBEE.
- Elle inscrira à son bilan les éléments apportés autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société ABSORBEE ; à défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société ABSORBÉE.
- Enfin, l'apport des éléments d'actifs étant fait pour leur valeur nette comptable, la société ABSORBANTE s'engage à reprendre à son bilan lesdits éléments pour leur valeur d'origine, à comptabiliser les amortissements et provisions qui figuraient au bilan de la société ABSORBÉE et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de ces valeurs d'origine.
- Elle s'engage à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies I et II du CGI ;
- Elle joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du CGI.

8.4. Taxe sur la valeur ajoutée

En application des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, issu de la Loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005, les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257 du CGI, réalisées entre redevables de la taxe



sur la valeur ajoutée, sont dispensées de celle-ci lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

Ces opérations ne sont pas prises en compte pour l'application du 2 du 7° de l'article 257 dudit Code.

Conformément aux dispositions dudit article 257 bis, la société ABSORBANTE est réputée continuer la personne de la société ABSORBÉE, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par cette dernière.

Le montant total hors taxes de l'apport résultant des présentes opérations, devra être mentionné sur la déclaration de chiffre d'affaires de la société ABSORBÉE et de la société ABSORBANTE.

Enfin, dans le cadre des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la société ABSORBANTE prend tout engagement nécessaire à l'application de la dispense de TVA.

8.5. Dispositions générales

Les représentants des sociétés ABSORBEE et ABSORBANTE, s'engagent, es-qualité, à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le calcul et le paiement de l'impôt sur les sociétés et de tous autres impôts et taxes, compte tenu du régime fiscal sus-indiqué, auquel les sociétés ont déclaré vouloir soumettre les apports.

IX – DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

Par le fait même de la réalisation définitive de la fusion, la société ABSORBEE sera automatiquement et de plein droit dissoute par anticipation à compter du jour de cette réalisation et immédiatement liquidée du seul fait de l'attribution, dans les conditions sus-indiquées, des parts sociales créées comme conséquence de l'apport-fusion.

X - CONDITIONS SUSPENSIVES

La réalisation définitive de la fusion et des apports qu'elle comporte et résultant de la présente convention, ainsi que la dissolution de la société ABSORBEE en étant la conséquence, sont soumises aux conditions suspensives cumulatives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ABSORBEE du présent projet de fusion et des apports qu'elle comporte et, par voie de conséquence, de sa dissolution anticipée ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ABSORBANTE des apports à elle effectués à titre de fusion et de l'augmentation de capital en résultant.

La réalisation de ces conditions suspensives sera constatée par les décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés ABSORBANTE et ABSORBEE ci-dessus prévues, et sera suffisamment établie vis-à-vis de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal desdites assemblées.

La constatation matérielle de la réalisation définitive des apports pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions, au plus tard le 30 novembre 2010, les présentes seraient

caduques et non avenues.

XI - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. Formalités

La SOCIETE ABSORBANTE sera tenue de remplir, à ses frais, dans les délais légaux, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission en sa faveur des biens qui lui ont été apportés.

11.2. Désistement

Le représentant de la société ABSORBEE déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'parts résolutoires pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société ABSORBANTE aux termes du présent acte et la remise des parts sociales attribuées comme conséquence de la fusion.

En conséquence, il renonce expressément à prendre inscription au profit de la société ABSORBEE, pour quelque cause que ce soit.

11.3. Remise de titres

Il sera remis à la société ABSORBANTE, lors de la réalisation définitive des apports, la justification de la propriété des droits sociaux et tous contrats, archives, pièces et autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

11.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présents apports, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société ABSORBANTE, ainsi que son représentant l'y oblige.

11.5. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

~~Tous pouvoirs sont donnés à cet effet aux soussignés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour faire, signer, déposer tous actes complémentaires, rectificatifs ou autres que rendraient nécessaires ou utiles lesdites formalités.~~

11.6. Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, es-qualités, élisent domicile au siège respectif desdites sociétés.

11.7. Affirmation de sincérité

Chacun des soussignés affirme, sous sa responsabilité et les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de l'apport et du passif pris en charge.

Fait à NANTES

Le 7 juin 2010

En 7 exemplaires originaux,
dont quatre pour les dépôts préalables au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES.

SARL CABINET JACQUES BOULLIER

Monsieur Jacques BOULLIER, Gérant



SARL BM AUDIT

Monsieur Jacques BOULLIER, Gérant



Annexe I

Extraits K-bis des sociétés CABINET JACQUES BOULLIER et BM AUDIT

A small, handwritten mark or signature located in the bottom right corner of the page.

Greffé du tribunal de commerce de NANTES
2 bis quai François MITTERRAND
44262 Nantes Cedex 2

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait au 07 juin 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : CABINET JACQUES BOULLIER
Numéro d'identification : 352 657 993 R.C.S. NANTES
Numéro RCS : 1989 B 01393
Date immatriculation : 12 décembre 1989

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
Au capital : 115 000,00 EUROS
Adresse du siège : 13 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES
Durée de la société : Jusqu'au 11 décembre 2088
Date d'arrêt des comptes : le 30 Avril
Constitution -
Dépôt de l'acte constitutif : le 12 décembre 1989

ADMINISTRATION

GERANT BOULLIER JACQUES CHARLES MICHEL
né(e) le 03 juillet 1948 à 29 BREST
de nationalité FRANÇAISE
demeurant 16 RUE CHARLES MONSELET 44000 NANTES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Origine du fonds ou de l'activité : CREATION
Activité : COMMISSARIAT AUX COMPTES
Adresse de l'établissement principal : 13 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES
Commencement d'activité le : 02 janvier 1990
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

12 décembre 1989 numéro 1 HISTORIQUE : PUBLICATION LEGALE : INFORMATEUR
JUDICIAIRE ----- MODIFICATION DU 10 MAI 2000 :
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL : ANCIEN CAPITAL : 50 000
FRS A COMPTER DU 27.03.2000 MENTION DU 14/05/2002 :
AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PRECEDEMMENT FIXE A
75.000 EUROS A COMPTER DU 21/03/2002.

Fin de l'extrait



Greffe du tribunal de commerce de NANTES
2 bis quai François MITTERRAND
44262 Nantes Cedex 2

Extrait Kbis

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 07 juin 2010

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : BM AUDIT
Numéro d'identification : 479 932 485 R.C.S. NANTES
Numéro RCS : 2004 B 02352
Date immatriculation : 22 décembre 2004

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital : 40 000,00 EUROS
Adresse du siège : 13 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES
Durée de la société : Jusqu'au 21 décembre 2103
Date d'arrêté des comptes : le 30 Avril
Constitution -
Dépôt de l'acte constitutif : le 22 décembre 2004

ADMINISTRATION

GERANT : BOULLIER JACQUES CHARLES MICHEL
né(e) le 03 juillet 1948 à 29 BREST
de nationalité FRANCAISE
demeurant 16 RUE CHARLES MONSELET 44000 NANTES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE

Origine du fonds ou de l'activité : CREATION
Activité : L'EXERCICE DES MISSIONS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Adresse de l'établissement principal : 13 RUE DE STRASBOURG 44000 NANTES (FRANCE)
Commencement d'activité le : 02 janvier 2005
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

Fin de l'extrait



Annexe II

Comptes sociaux au 30 avril 2010 de la société CABINET JACQUES BOULLIER

Comptes sociaux au 30 avril 2010 de la société BM AUDIT

AP

SARL CABINET Jacques BOULLIER

13 rue de Strasbourg
BP 90812
44008 NANTES CEDEX 1

Comptes annuels
du 01/05/2009 au 30/04/2010



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	4 032	4 032		
Fonds commercial	47 019	1 769	45 250	47 019
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 707	10 870	1 838	2 140
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
TOTAL (I)	66 758	16 671	50 088	52 159
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	242 138		242 138	237 972
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	7 996		7 996	36 601
Autres créances				
· Fournisseurs débiteurs				
· Personnel	229		229	229
· Organismes sociaux				
· Etat, impôts sur les bénéfices	10 111		10 111	
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 204		20 204	3 081
· Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	64 640		64 640	404 432
Disponibilités	364 056		364 056	21 366
Charges constatées d'avance	12 559		12 559	12 193
TOTAL (II)	721 932		721 932	715 874
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	788 690	16 671	772 020	768 034

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)	Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 115 000)	115 000	115 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	11 500	11 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	232 357	206 504
Résultat de l'exercice	47 404	115 853
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 420	7 610
TOTAL (I)	416 681	456 467
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 185	20 661
TOTAL (III)	22 185	20 661
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		1
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	43 830	47 479
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 320	1 320
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	69 572	71 614
. Organismes sociaux	72 559	82 596
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 253
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 795	11 597
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 016	1 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	132 062	74 045
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	333 154	290 906
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	772 020	768 034

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	582 833		582 833	691 733
Chiffres d'affaires Nets	582 833		582 833	691 733
Production stockée			4 166	4 712
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			2 504	22 747
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			15 661	18 594
Autres produits				
Total des produits d'exploitation			605 164	737 786
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			72 835	64 583
Impôts, taxes et versements assimilés			3 388	2 994
Salaires et traitements			302 140	315 442
Charges sociales			164 862	172 398
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 358	2 747
Dotations aux provisions sur immobilisations			1 769	
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 524	1 476
Autres charges			1 092	0
Total des charges d'exploitation			548 967	559 639
RESULTAT EXPLOITATION			56 197	178 147
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			3 858	9 737
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 132	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			909	9 386
Total des produits financiers			7 899	19 123
Dotations financières aux amortissements et provisions				577
Intérêts et charges assimilées			-98	2 594
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			-98	3 171
RESULTAT FINANCIER			7 997	15 953
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			64 194	194 099

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)	Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		27 380
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 685
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 810	30 065
Total des charges exceptionnelles	2 810	30 065
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 810	-30 065
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	13 980	48 181
Total des Produits	613 064	756 909
Total des charges	565 660	641 056
RESULTAT NET	47 404	115 853
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DU CABINET JACQUES BOULLIER
pour l'exercice clos le 30 avril 2010

- 1) Faits significatifs : néant
- 2) Règles et méthodes comptables : les comptes annuels ont été arrêtés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable

3) Informations relatives au bilan

3.1) ACTIF

3.1.1) Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054

3.1.2) Tableau des amortissements

Voir tableau 2055

3.1.3) Immobilisations incorporelles

Cette rubrique, qui correspond aux droits de présentation de clientèle, fait l'objet de provisions si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.4) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.1.5) Amortissements

Le mobilier est amorti sur 10 ans et le matériel informatique sur 3 ans

3.1.6) Les autres immobilisations financières correspondent au dépôt de garantie sur le loyer des bureaux

3.1.7) Les travaux en cours sont évalués au prix de vente

3.1.8) Créances (toutes à moins d'un an)

Voir tableau 2057

3.1.9) Charges constatées d'avance

Elles sont liées à l'exploitation

3.2) PASSIF

3.2.1) tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture : 456 467

Dividendes distribués 90 000

Résultat 2010 47 404

Capitaux propres à la clôture 416 681

Le capital est composé de 500 parts sociales

3.2.2) provision pour risques et charges

Elle correspond à la provision pour indemnités de départ en retraite du personnel, calculée de façon rétrospective

3.2.3) dettes financières et autres dettes

Classement par échéance : voir tableau 2057

3.2.4) Crédit fournisseurs : les fournisseurs sont payés comptant



3.2.5) Charges à payer

Fournisseurs 1 320

Dettes fiscales et sociales 143 147

3.2.6) Autres dettes : elles représentent les avances et acomptes reçus des clients sur travaux en cours.

4) Informations relatives au compte de résultat

4.1) Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La totalité du chiffre d'affaires relève du commissariat aux comptes

4.2) Rémunération des dirigeants : la rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

4.3) Effectifs : 6 personnes

5) Engagements hors bilan : néant

AGREMENT DGFIP C5110.10011
Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2010

Désignation de l'entreprise		SARL CABINET Jacques BOULLIER				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice au début d'une mise en équivalence	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice au début d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	51 051	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre			KK		
		Sur sol d'autrui			KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				KQ		
					KT		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV			
	Autres immobilisations corporelles			KW			
	Matériel de transport *			KY			
	Matériel de bureau et mobilier informatique		15 142	LB			
	Emballages récupérables et divers *			LE			
	Immobilisations corporelles en cours			LH			
	Avances et acomptes			LK			
	TOTAL III		15 142	LN			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M			
	Autres participations		8U	8V			
	Autres titres immobilisés		IP	IR			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	3 000			
	TOTAL IV		LQ	3 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	69 193	ØH		
					ØJ		
					1 055		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par annulations des titres ou mises hors service ou annulations d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	51 051	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui		IR	MC	ME
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS	MG	MH
				IT	MJ	MK
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IU	MM	
	Autres immobilisations corporelles			IY	MP	
	Matériel de transport			IV	MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		3 490	IW	MS	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	
	Avances et acomptes			NC	ND	
	TOTAL III		3 490	IY	NG	
					NH	
					12 707	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	
	Autres participations		IO	ØX	ØY	
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	3 000	
	TOTAL IV		13	NJ	3 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	ØK	3 490	
					ØL	
					66 758	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

94 - par rapport à l'état de l'exercice

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Expert-comptables Janvier 2010 - Etat préparatoire

AGREMENT DGFIP C5110.10011

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2010

Formulaire obligatoire Article 53 A du Code général des Impôts

Désignation de l'entreprise SARL CABINET Jacques BOULLIER

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporées	TOTAL II	PF	4 032	PF	PG	4 032	
Terrains		PI		PJ	PK		
Constructions	Sur sol propre	PM		PV	PO	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS	PT	PU	
Institutions techniques, matériel et outillage industriels	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	PX	PY	
	Autres	PZ		QA	QB	QC	
Immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	QF	QG	
	Matériel de transport	QH		QI	QJ	QK	
	Matériel de bureaux et informatique, mobilier	QL	13 002	QM	1 358	QN	3 490
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	
	TOTAL III	QU	13 002	1 358	3 490	10 870	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	EN	17 034	1 358	3 490	14 902	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles	N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q1	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							NV
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NW
Total général au vu de (NP + NQ + NR)				NY			NZ

CADRE C		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Z9	Z8	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				SP	SR	
Primes de remboursement des obligations						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SARL Cabinet Jacques Boullier - Janvier 2010 - EMI préparatoire

AGREMENT DGFIP C5110.10011

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N°2056 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise SARL CABINET Jacques BOULLIER Néant <input type="checkbox"/>						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	2 810	TE	10 420	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	1B	1C	1D	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	1F	1G	1H	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	7 610	2 810	TT	10 420
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	1 524	4Z	22 185	
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5O	5P	5Q	5R	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	20 661	1 524	TW	22 185	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 769	6C	1 769
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	6O	6P	6Q	6R
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	3 132	6Z	3 132	
	TOTAL III	7B	3 132	1 769	TZ	1 769
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	31 403	6 103	UC	34 374
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	3 293	UF	
- financières		UG		UH	3 132	
- exceptionnelles		UI	2 810	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFIP C5110.10011

8

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057 2010

Désignation de l'entreprise : SARL CABINET Jacques BOULLIER		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	3 000	UV		UW	3 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	7 996		7 996			
	Créance représentative de titres / Prêt ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation / Antérieurement constaté ?	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY	229		229			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	10 111		10 111		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 204		20 204		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	12 559		12 559			
	TOTAUX		VT	54 098	VU	51 098	VV	3 000
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE						
CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus d'1 an à l'origine	VH					
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 320	1 320				
	Personnel et comptes rattachés	8C	69 572	69 572				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	72 559	72 559				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 795	12 795			
	Obligations cautionnées		VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 016	1 016			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	43 830	43 830					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	132 062	132 062					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	333 154	VZ	333 154			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Expert-comptable Janvier 2010 : Etat personnel.

SARL BM AUDIT

13 rue de Strasbourg
44000 NANTES

Comptes annuels
du 01/05/2009 au 30/04/2010



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	245 000		245 000	245 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 520		2 520	2 520
TOTAL (I)	247 520		247 520	247 520
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				5 412
Valeurs mobilières de placement				4 550
Disponibilités	12 707		12 707	1 034
Charges constatées d'avance	1 034		1 034	
TOTAL (II)	13 741		13 741	10 996
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	261 261		261 261	258 516

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)	Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000)	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	141 909	102 066
Résultat de l'exercice	40 332	39 843
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	222 241	181 909
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
· Emprunts	38 621	76 208
· Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
· Divers		
· Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239	239
Dettes fiscales et sociales		
· Personnel		
· Organismes sociaux		
· Etat, impôts sur les bénéfices		
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
· Etat, obligations cautionnées		
· Autres impôts, taxes et assimilés	160	160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	39 020	76 607
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	261 261	258 516

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)		Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 993	1 383
Impôts, taxes et versements assimilés			488	639
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation			2 482	2 022
RESULTAT EXPLOITATION			-2 481	-2 022
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			232	44 100
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			44 100	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers			44 332	44 100
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 519	2 235
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			1 519	2 235
RESULTAT FINANCIER			42 813	41 865
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			40 332	39 843

Compte de résultat (suite)

	Présenté en Euros	
	Exercice clos le 30/04/2010 (12 mois)	Exercice précédent 30/04/2009 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Total des Produits	44 332	44 100
Total des charges	4 000	4 257
RESULTAT NET	40 332	39 843
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE BM AUDIT

La société BM AUDIT, 13 rue de Strasbourg 44000 NANTES, est une société holding sans activité dont le seul objet est de détenir une participation de 49% dans le capital de la SARL Cabinet Jacques BOULLIER, participation dont l'acquisition a été financée par emprunt.

Règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Une éventuelle provision pour dépréciation des titres de participation pourrait être constatée si la valeur économique de ceux-ci devenait inférieure à leur valeur comptable.

Capital social

Le capital social est composé de 1000 parts sociales

Engagements hors bilan

Les titres du Cabinet Jacques BOULLIER détenus par la société font l'objet d'un nantissement au profit de LCL Crédit Lyonnais en garantie de l'emprunt contracté auprès de cet établissement financier pour financer l'acquisition. A la clôture, le solde restant du sur cet emprunt s'élève à 38 621 €

AGREMENT DGFIP C5110.10011
Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054 2010

Désignation de l'entreprise		SARL BM AUDIT				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
		1	2	3	4	5	6	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ	KR
			M3		KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KV	KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	LA
		Matériel de transport *			LB		LC	LD
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	LG	
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL	LM	
	Avances et acomptes			LN		LO	LP	
	TOTAL III							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
Autres participations				8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés				1P	245 000	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 520	1U	1V	
TOTAL IV				LQ	247 520	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	247 520	0H	0J	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ** ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		par versement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou rétrocessions d'une mise en équivalence				
1	2	3	4	5	6	7	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0	D0	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Installations générales, agencements* et am. des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MC	MH	MI
			IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF	
TOTAL III			IY		NG	NH	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U	M7	0W
	Autres participations		10		0X	0Y	0Z
	Autres titres immobilisés		11		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	2F	2G
	TOTAL IV			13		NJ	NK
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	0L	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas porter le montant des cessions

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

BASE Exprimée en milliers de Francs 2010 : Etat préliminaire.



AGREMENT DGFIP C5110.10011

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts).

Désignation de l'entreprise :		SARL BM AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 520	UV		2 520	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	1 034		1 034		
	TOTAUX		VT	3 554	VU	1 034	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	38 621	38 621		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	239	239			
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	160	160			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	39 020	VZ	39 020		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37 587	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Expert-comptables Janvier 2010 : Etat préparatoire.

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE CLOS LE 30/04/2010

Désignation	Capital	Réserves	Quote part détenue	Résultat	Vnc des titres	prêts et avances	cautions et avais	CA	dividendes encaissés
Cabinet Jacques BOULLIER	115000	254 277	49%	47 404	245 000	Néant	Néant	582 833	44 100

Annexe III

État récapitulatif des inscriptions de la société BM AUDIT



Greffe

du Tribunal de Commerce de
Nantes

2 bis Quai François Mitterrand

BP 96209

44262 NANTES CEDEX 02

Réf. Requérant

Réf. Greffe

2014

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS

Délibéré le 01/06/2010 exclusivement

REQUERANT

SARL CABINET JACQUES BOULLIER

13 rue de Strasbourg

BP 90812

44000 NANTES

DU CHEF DE

SARL BM AUDIT

13 rue de Strasbourg

44000 NANTES

Sauf Inscription prise à une autre adresse

Activité principale : l'exercice des missions de com

ABSENCE D'INSCRIPTION :

Privilège de la sécurité sociale
 Privilège de l'ORIF (ex ANAEM) (art. L341-11)
 Mention de saisie de sécurité sociale
 Nantissement judiciaire provisoire
 Nantissement judiciaire (a 53 ancien CPC)
 Nantissement de fonds agricole
 Gage sur stocks
 Déclaration de créance(s)
 Contrat de location
 Crédit-bail en matière mobilière
 Prêts et délais (depuis le 1er Mai 2006)

Privilège du trésor en matière fiscale
 Protêt ou certificat de non paiement
 Nantissement de fonds de commerce
 Nantissement judiciaire définitif
 Nantissement de fonds artisanal
 Nantissement sur outillage et matériel
 Privilège du vendeur de fonds de commerce
 Warrant(s)
 Clause de réserve de propriété
 Bien(s) inaliénable(s)

PRIVILEGES NON REQUIS :

Nantissement sur parts de société civile
 Nantissement provisoire/parts sté civile
 Nantissement jud définitif parts sté civ
 Hypothèque fluviale

Récapitulatif comportant 1 feuillet Pour état conforme comprenant 0 inscription.

LE Greffier

an Jay B

PHOTOCOPIE